

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 178

présenté par  
Mme Colboc et M. Gaultier

-----

**ARTICLE 5**

I. – À la première phrase de l’alinéa 18, supprimer le mot :

« en ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« sur le territoire d’un département ou d’une région d’outre-mer, d’une collectivité d’outre-mer ou de la »

les mots :

« dans les collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution et en ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.